INTIMIDATION

MESURES DE PRÉVENTION

- Formation générale en animation (33 heures de théorie) traitant entre autres des interventions à privilégier dans un groupe obligatoire par l'ensemble de notre équipe
- Formation des équipes de direction et du personnel d'animation sur l'intimidation plus spécifiquement
- Sensibilisation de l'équipe sur l'importance d'être à l'écoute de toutes les plaintes formulées à ce sujet et d'intervenir toujours de la même manière, d'être attentifs aux interactions sociales des enfants dans le groupe et d'agir en tant que modèle
- Code de vie clair présenté à tous les campeurs en début de semaine ou de séjour et disponible via l'Espace client
- Modalités pour effectuer un signalement ou formuler une plainte présentées à tous les campeurs en début de semaine ou de séjour
- Activités visant le développement des liens entre les campeurs et le sentiment d'appartenance
- Animations structurées tout au long de la journée
- Surveillance active lors des périodes de transition et pendant la nuit (camp de vacances)

MODALITÉS POUR LE SIGNALEMENT D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

POUR LES CAMPEURS

- Se confier à leur animateur ou à tout autre membre du personnel en qui ils ont confiance
- En discuter avec leur(s) parent(s) au retour à la maison
- Écrire un message et le placer dans la boîte utilisée pour le courrier interne

POUR LES ANIMATEURS OU LES MEMBRES DU PERSONNEL

- Aviser immédiatement un membre de l'équipe de direction

POUR LES PARENTS

- Aviser immédiatement un membre de l'équipe de direction par téléphone, par courriel ou en se rendant à la réception du camp

ACTIONS PRISES PAR L'ÉQUIPE DE DIRECTION

- Être à l'écoute de toutes les plaintes formulées par les enfants, l'équipe d'animation ou les parents
- Faire ou s'assurer qu'une investigation soit faite afin de clarifier la situation et de statuer s'il s'agit d'un conflit ou d'une réelle situation d'intimidation
- Informer les parents des campeurs concernés sur les actions en cours (les convoquer au besoin)
- S'assurer de garder des traces écrites (Formulaire opérationnel *Rapport d'indiscipline*)
- Appliquer les mesures disciplinaires prévues (Formulaire opérationnel *Niveaux et gradation des interventions* (niveau 4 dans le cas d'une situation d'intimidation)
- Assurer un suivi de la situation afin d'éviter qu'une situation semblable se produise à nouveau